

VIVRE A LABEAUME

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 8 AOUT 1998

L'Assemblée Générale est ouverte à 19 h 00 devant 58 personnes.

Le Président Jacques Allard excuse Monsieur le Maire qui n'a pu se rendre libre en raison du concert qui avait lieu en soirée, et regrette toutefois qu'aucun Conseiller n'ait été délégué pour représenter la Municipalité.

Il remercie la Municipalité d'avoir prêté le Mas du Recatadou afin que notre Assemblée Générale puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Il propose à l'ensemble des adhérents présents d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale 1997, ce qui est fait à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Jacques Grégoire, en sa qualité de trésorier, présente les comptes de l'Association.

Les adhésions auxquelles s'ajoutent les bénéfiques acquis lors de la vente des confitures, corbeille du repas A.G. portent l'ensemble des recettes à 7 829 F
Les dépenses engagées au cours de l'année (frais de bureau, photocopies, timbres, organisation du repas d'Assemblée Générale) se sont montées à 5 055 F.

Ceci fait apparaître un solde de 2 773 F qui, ajouté à celui des années précédentes, laisse une avance de trésorerie de 12 773 F

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Bulletin Municipal

L'ensemble des adhérents apprécie l'évolution du Bulletin Municipal mais regrette toutefois le manque de clarté de la présentation du Budget qui ne permet pas de juger du bien fondé des choix faits par la Municipalité.

Tableaux de Chapias

Le Président transmet à l'ensemble des adhérents les remerciements de M. Michel SEVENIER pour la subvention accordée par notre Association pour la restauration des tableaux qui est terminée.

Remise en état du pont

Nous avons appris avec regret que la réparation des piles endommagées n'était toujours pas achevée, ce qui paraît d'autant plus dangereux que l'automne arrive, avec ses risques d'inondation. Si le pont doit être classé comme semble le souhaiter la Municipalité, encore faut-il qu'il soit en état...

Station d'épuration

Les odeurs qui perturbent les habitants du Sablas, et quelquefois même ceux du coeur du village, laissent supposer qu'elle ne fonctionne pas au mieux. Il semble que l'entretien ne soit pas réalisé comme il le devrait. Nous allons interroger la C.I.S.E. à ce sujet.

Calade

Rien de nouveau... Nous ne pouvons que regretter que rien ne soit fait pour rendre cette rue praticable car à la suite des pluies du mois de Mai elle s'est définitivement transformée en lit de torrent, rendant la circulation périlleuse pour les personnes âgées et les enfants.

Plan d'Assainissement

Lors d'un de nos appels téléphoniques, nous avons appris de M. CHAMBON, Président du S.E.B.A., que le plan d'assainissement de Labeaume était enfin terminé. Un dossier a été déposé à la Mairie où il peut être consulté par les administrés.

Plan d'Occupation des Sols

La modification du P.O.S. décidée en 89 par la municipalité, deux ans après son adoption, s'est transformée au cours des ans en révision. Procédure qui demande une enquête publique et la constitution d'un groupe de travail auquel doivent être invitées les associations agréées de défense de l'environnement : la nôtre en l'occurrence.

En 98, soit 9 ans après, l'enquête publique n'a pas eu lieu et la municipalité tente de contourner cette obligation en reconduisant de six mois en six mois l'application du futur P.O.S. par anticipation. Cette procédure d'exception ne peut devenir la règle. Telle est la raison de notre recours devant le Tribunal Administratif.

D'autant que le projet de P.O.S. ampute le périmètre protégé des gorges de 3,5 ha. D'autant qu'une rédaction ambiguë permettrait de construire dans les zones aujourd'hui inconstructibles.

Il y a plusieurs modèles de développement touristique. Pourquoi faut-il choisir pour Labeaume, en contradiction avec l'exposé des motifs du P.O.S. prévoyant des coupures vertes le long de la route de Ruoms, de Peyroche à la Théoule, celui qui prévoit de Peyroche à la Limonaderie et au-delà une zone de constructions continues qui vont transformer Labeaume en banlieue de Ruoms ? D'autant qu'un grand nombre de constructions récentes, dont le permis a été accordé par la municipalité, ne respectent même pas les règles du P.O.S. en cours d'application. Tout ceci fait désordre et nous paraît contradictoire avec les intentions affichées d'un tourisme respectueux du site, rapportant des recettes à la commune et à ses habitants et ménageant l'avenir.

Labeaume s'est davantage transformée dans les derniers trente ans que depuis le début des temps historiques. Faut-il, en une génération et sans réfléchir, bazarder le patrimoine accumulé en tant de siècles ? Telle est la question à laquelle devrait répondre le P.O.S.

Recours auprès du Tribunal Administratif

La Municipalité ayant décidé une application anticipée du P.O.S., sans consultation des administrés concernés, nous avons adressé un recours à la Mairie et à la Sous-préfecture.

Sans réponse de la Mairie et à la suite du refus de la Sous-préfecture, un recours a été présenté par notre association auprès du Tribunal Administratif concernant cette décision d'anticipation du P.O.S. L' affaire est passée le 28 Mai : notre requête n'a pu être examinée sur le fonds et a été rejetée car nous avons omis d'adresser en son temps copie de notre recours contentieux à la commune. Il a été également décidé par le juge qu'il n'y avait pas lieu de condamner notre association à payer à la commune de Labeaume la somme de 1 000 F qu'elle réclamait.

Etat de la rivière

L'ensemble des participants s'inquiète du niveau particulièrement bas de la rivière cette année et des pompages qui continuent à se faire particulièrement le pompage de Vernon. Comment peut on espérer exploiter le tourisme de l'eau s'il n'y en a plus ?

Bureau

Le Président annonce que Melle Isabelle Jacques souhaite faire partie du Bureau de notre association. L'ensemble des adhérents présents est consulté et Melle Jacques est élue à l'unanimité. C'est avec grand plaisir qu'elle sera accueillie par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Avant de clore l'assemblée le Président tient à remercier tout particulièrement André Grégoire qui a mené à bien l'opération "confitures" et Stani Chaîne qui cette année s'est chargé de la daube.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, l'Assemblée est close à 20 h 30 et tous les participants sont conviés à un apéritif

La daube qui a réuni 64 personnes a permis de terminer cette journée dans la bonne humeur